



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### SECURITE ROUTIERE

Pau, le 05/02/2021

#### Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2021, **6** décès (contre 2 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département soit une augmentation de 200 %. Le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 31 janvier, on compte **49** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **46** blessés dont **14** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (**14 accidents**) et aux refus de priorité (**11 accidents**).

Durant la semaine du 25 au 31 janvier 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **312** excès de vitesse ;
- **8** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **8** délictuelles ;
- **27** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **8** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **3** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **17** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **39** suspensions du permis de conduire.

### Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex

La semaine dernière, 27 infractions étaient liées à l'usage de stupéfiants. En 2019, 23 % des personnes décédées sur les routes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiants. Les conséquences en cas de consommation de stupéfiants peuvent être dramatiques pour vous mais aussi pour les usagers avec lesquels vous avez un accident.

C'est la raison pour laquelle les peines encourues peuvent être très lourdes : de 2 à 10 ans d'emprisonnement et des amendes pouvant s'élever jusqu'à 150 000 € en cas d'accidents mortels.

D'autres peines peuvent se rajouter :

En cas d'accident après consommation d'un produit stupéfiant, les réparations de votre véhicule ne sont pas prises en charge par l'assurance, vous perdez le bénéfice des garanties complémentaires souscrites auprès de celle-ci qui peut également résilier votre contrat.



## Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | @prefet64

2/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex